

Motion relative à la dénonciation de graffitis d'incitation à la haine découverts sur les bâtiments de la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales et de l'IUT de Lorient le 28 septembre 2024

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L713-9 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud ;*

L'université Bretagne Sud se veut un espace de diversité, de tolérance, de respect et d'ouverture.
Des graffitis portant des messages d'incitation à la haine ont été découverts sur notre campus.
De tels actes sont contraires aux valeurs humanistes de notre institution.

Après en avoir délibéré,

Dénonce fermement ces actes de vandalisme et leur contenu haineux.
Réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine.
Invite la communauté universitaire à se mobiliser contre ces discours de haine et à promouvoir un climat de respect et de tolérance.
S'engage à renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation aux valeurs de la République.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice :	Pour :	21
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

